



Montreuil, le 22 septembre 2021

Déclaration liminaire CTIR IDF-OM des 23 et 24 septembre 2021

Monsieur le Président du CTIR IDF-OM,

Nous reviendrons brièvement sur la crise COVID qui n'en finit plus de perturber le quotidien des agents en générant un stress au travail continu. Le cycle de la pandémie touche fortement, depuis plusieurs mois, nos collègues et leurs familles en Outre-Mer, particulièrement en Polynésie Française, aux Antilles et à Mayotte. Les seules aides proposées par notre ministère sont : l'envoi d'ordinateurs portables et des masques !!! L'alpha et l'oméga de la protection des professionnels comme du public, sauf que l'expérience nous démontre que cela ne suffit pas !!! Mais l'administration semble sourde à nos alertes.

Pour **la CGT PJJ**, une seule solution est envisageable à chaque pic de l'épidémie : une réorganisation du travail qui ne peut se faire qu'à travers un PCA.

Nous sommes aujourd'hui à la veille de la mise en œuvre du CJPM, et notre administration n'a toujours pas formé un grand nombre de ses agents. L'anticipation est définitivement un mot *sacrilège* dans l'administration et particulièrement à la justice. Car au-delà des difficultés liées à la COVID et comme nous vous le disions en avril et juillet dernier, la très grande majorité des professionnels ne sont pas préparés à subir ce changement.

Alors oui, il y existe de nombreuses réunions préparatoires, de « Copil » etc... Sauf que toutes ces belles réunions ne se font qu'entre cadres. Vous nous direz peut-être « *c'est une première étape* », mais pour nous c'est clairement inacceptable !

C'est pour ces raisons, et en plus de notre farouche opposition à la philosophie même de ce texte, que **nous appelons l'ensemble des agents à se mobiliser et nous rejoindre le 30 septembre sur le parvis du Tribunal Judiciaire de Bobigny dès 12h.**

Au-delà de cette actualité, nous revenons sur l'ordre du jour que vous nous proposez pour ce CTIR.

Tout d'abord, la Prime de Restructuration de Service (PRS) pour les agents passés de l'UEMO Aulnay-sous-Bois à l'UEQM de Villepinte. Nous résumerons notre avis par un mot : ENFIN ! Nous rappellerons les propos du DRH PJJ de l'époque : « *hors de question, il ne faut pas abuser en demandant le beurre et l'argent du beurre* ». Nous rappellerons également la totale opposition du syndicat majoritaire de la PJJ à cette prime sur un principe similaire.

La CGT PJJ avait rejoint l'organisation syndicale questionnant l'absence de PRS, nous avons demandé un délai court d'expertise avant de recueillir l'aval du CTIR IDF-OM. Peut-on considérer comme un délai rapide son examen quatre ans après la création de l'unité ?

Nous serons donc vigilants que l'ensemble des agents bénéficient bien de cette PRS et dans des délais raisonnables.

Vous nous présentez l'action des RLC et protocole laïcité, neutralité, valeurs de la République. Le dernier point sur l'activité des RLC en IDF-OM a eu lieu lors d'un CTIR en 2014, nous ne sommes donc pas dupes que ce point soit en lien avec le rapport de l'Inspection Générale de la Justice, son écho médiatique et les lois sécurité, valeurs de la République.

Nous ne nions donc pas des dérives, le manque de réflexion autour de la notion de neutralité, l'absence d'échange et de formation des professionnels sur les pratiques, telles que le tout *hallal* installé depuis 15 ans dans les hébergements de la PJJ, validé implicitement ou pas par toutes la chaîne hiérarchique de la PJJ, sûrement par facilité. Alors pourquoi aujourd'hui une telle agitation si ce n'est pas à cause de l'impact médiatique ?

La CGT PJJ a maintes fois pointé ces dérives. Lors de notre congrès en 2014, nous avons porté une motion rappelant le sens de la laïcité au sein de la Fonction Publique et à la PJJ en particulier. Nous attendons que l'administration, à tous ses niveaux hiérarchiques, ait une action volontariste pour agir sur ce problème.

Malheureusement ce n'est pas votre programme qui va nous rassurer. En effet, ce n'est pas en obligeant les agents à se former que vous modifierez durablement les comportements. Et depuis quand une formation est-elle obligatoire ? Mais en ayant une action sur la formation initiale, tous corps confondu, en restaurant des temps d'échanges et de réflexions dans les unités sur l'action éducative et en ayant une action sur la pédagogie institutionnelle.

Vous nous proposez une déclinaison de l'accord ministériel Égalité Femmes / Hommes. Nous rappellerons

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex

Portable : 06 71 65 83 53

E-mail : cgtppj.idf@gmail.com – Site internet : www.cgtppj.org – Facebook : [cgt.pjj.justice](https://www.facebook.com/cgt.pjj.justice)

que **la CGT** n'a pas signé cet accord qui ne proposait aucun moyen ni action effective dans la mise en œuvre d'une véritable égalité Femmes / Hommes. Et dans les documents que vous nous proposez nous retrouvons le même schéma réflexif qui reste en surface et semble avoir pour objet unique de se donner bonne conscience.

La CGT PJJ revendique une action concrète qui se décline dans plusieurs domaines passant par cinq axes principaux : sanctionner fortement les discriminations à l'emploi, durant la carrière, une lutte contre la précarité des emplois et temps partiels, revaloriser les métiers hautement féminisés, ça tombe bien la PJJ en à plusieurs, prévenir les violences à caractères sexuelles ou sexistes et soutenir, protéger, accompagner les victimes, ainsi que des droits supplémentaires pour la maternité et la paternité.

Enfin vous nous présentez le bilan social 2019, exercice obligatoire pour les comités techniques. Nous constatons avec satisfaction que le document est de bien meilleure qualité que les précédents et surtout la version fournie lors de la dernière séance. Malgré cette amélioration et l'apport de début d'élément qualitatif, plusieurs chiffres sont faux ou approximatif.

Tout d'abord nous constatons l'absence de nombreux items pourtant obligatoires par décret : éléments sur les salariés intervenants dans nos établissements mais pas rémunérés par la PJJ, les éléments sur les parcours professionnels, les écarts de rémunération, éléments sur le disciplinaire ou encore l'action sociale, etc..

Nous constatons, comme nous le dénonçons, que l'attractivité des métiers du social est en berne. La DIR ne porte aucune analyse sur le travail de nuit, tout comme son impact sur la santé des agents.

Nous n'avons pas d'ailleurs d'observations sur les causes de ce nombre de jours d'arrêts maladie comme nous l'avions demandé les années précédentes (inclure les congés maternités et parentaux dans l'item « absentéisme » est juste hallucinant et démontre comment sont considérés nos collègues nouveaux parents). Nous pouvons parler aussi de la piètre qualité des DUERP et du manque d'investissement dans ce document par les chefs de service. Nous regrettons la faible analyse de l'accidentologie pourtant détaillée les années précédentes. Surement parce que ce détail n'a abouti à aucune mesure de prévention....

Voici ainsi quelques éléments de notre réflexion que nous détaillerons au cours de nos échanges.

Alors, monsieur le Directeur Interrégional, **la CGT PJJ** est loin d'être satisfaite car si vous semblez aller dans la bonne direction sur plusieurs sujets, vous avancez trop lentement et surtout bien trop timidement !

Peut-être qu'en sortant de nos échanges de ce CTIR, vous opterez pour une politique plus volontariste et exigeante dans l'ensemble des domaines portés à l'étude de ce comité.

C'est donc pour ces raisons, que nous invitons l'ensemble des agents à se mobiliser d'abord **le 30 septembre à 12h au TJ de Bobigny** pour dénoncer une nouvelle fois le CJPM qui se fera sans moyens supplémentaires et vient modifié en profondeur nos missions et nos métiers.

Mais nous appelons également **les agents à se mobiliser le 5 octobre** dans un mouvement national, interprofessionnel et intersyndicale pour entre autres choses, le renforcement des services publics, l'augmentation des salaires et donc le dégel du point d'indice pour nous.

Nous demandons de l'harmonisation et du progrès ...